

Règlement des groupes Avenirs 1 et 2

Toute personne inscrite en cours de natation au sein du Renens Natation s'engage à respecter les règles de fonctionnement.

Tarifs et conditions de résiliation ou remboursement :

- Les cours des groupes **Avenirs 1** sont facturés **550 CHF + une cotisation de solidarité de Swiss Aquatics de 30 CHF** (facturés à la saison de septembre à fin juin) avec un **engagement sur la saison complète. Toute saison commencée est donc due.** La facturation prend en compte les différentes fermetures de piscine dû à la non-disponibilité du bassin ou à la suite des jours fériés.
- Les cours des groupes **Avenirs 2** sont facturés **650 CHF + une cotisation de solidarité de Swiss Aquatics de 30 CHF** (facturés à la saison de septembre à fin juin) avec un **engagement sur la saison complète. Toute saison commencée est donc due.** La facturation prend en compte les différentes fermetures de piscine dû à la non-disponibilité du bassin ou à la suite des jours fériés.
- **Les participants devront s'acquitter du montant de la facture au maximum 30 jours après l'établissement de celle-ci.** Dans le cas d'une absence de paiement, le participant se verra refuser l'accès au bassin.
- **Pour toute annulation après le début de la saison sans raison valable,** une facture de 50 CHF vous sera adressée dans le cas où le participant n'a réalisé aucune séance.
- **Les cours manqués ne sont pas remboursés.** Aucun remboursement ne sera réalisé pour les adhésions à la saison sauf circonstances exceptionnelles et étudier par notre équipe.

Organisation et Divers :

- **Le Renens-Natation se réserve le droit de mettre fin à ce contrat en cas d'absence répétée et de refus de participer aux compétitions.** Une place en école de natation vous sera alors proposée en remplacement. Ce cas de figure s'applique en cas de niveau de pratique trop faible également.
- **Il est demandé au nageur de pré-compétition de porter des lunettes, un bonnet et maillot de bain adapté à la natation sportive.**
- **Le Renens-Natation décline toute responsabilité** pour les vols et pour tout dommage subi par le membre à la suite d'un accident, d'une blessure ou d'une maladie contractée lors de l'utilisation des installations.
- **Les conditions d'accès aux vestiaires et gradins peuvent varier en fonction des normes en vigueur.**
- Pour des questions de sécurité et d'organisation, **merci de nous communiquer par écrit tous problèmes de santé ou trouble de comportement du membre inscrit.**
- **Pensez à vous réinscrire** d'une saison à l'autre, car votre réinscription ne se fait pas de manière automatique.

Par votre inscription et la réception de ce règlement par mail, vous certifiez avoir pris connaissance des règles de fonctionnement du groupe avenir 1 et 2 et vous vous engagez à les respecter.